

SEANCE du 19 juin 2014

l'an deux mil quatorze

Et le 19 juin à 20 heures 30,

Date de la convocation :

les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

12/06/2014

Sous la présidence de Didier LOUVET, Maire

Nombre de Conseillers : 15

Présents :

Présents : 14

Votants : 15

Didier LOUVET, *Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Alix LARCHEY, Nadège MICHOU, Sylvain GRANGER, Geneviève TRICHON, Catherine PIVOT, Eléonore CHARREL, Aurélie FAVRE, Robert PYOT, Christelle FABRE GUEUDAR*

Absente excusée : *Mireille CONTE*

Procuration : 1

De Mireille CONTE à Nadège MICHOU

Secrétaire de séance : *Christophe MASAT*

Le maire déclare la séance ouverte à 20h40. Il prend acte du fait qu'aucune remarque n'est émise sur les comptes rendus des séances du 15 mai et du 17 avril 2014.

Le maire demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil un point supplémentaire : l'autorisation d'acquérir un véhicule et une remorque. Inscription adoptée à l'unanimité.

1. Réalisation d'un emprunt à court terme :

Votants : 15

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la préemption de la maison BRUNOS. Considérant que par sa délibération du 3 avril 2014, le Conseil municipal a décidé la réalisation de projets à vocation sociale, sur cette parcelle jouxtant la propriété communale enclavée.

Afin de financer cette acquisition d'un montant de 90 000 € hors frais, la commune peut avoir recours à un prêt relais court terme à taux fixe de 100 000 € auprès de la Banque Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-Est suivant les caractéristiques suivantes :

Crédit à court terme à taux fixe

Durée d'amortissement 24 mois

Taux d'intérêt 1.91%

Frais de dossier 380 €

Type d'amortissement : remboursement du capital in fine

Intérêts annuels payables à terme échu s'élevant à 1910 €.

Ce financement permettrait de payer les frais annexes d'achat, et frais d'étude pour l'aide à la décision de la réalisation du projet sous 24 mois.

D'autre part, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs adhère à un EPF (Etablissement Public Foncier) pour créer une épargne commune pour préempter. Depuis deux mois, il y a obligation pour les EPCI d'adhérer. Monsieur Oliver BONNARD, Président de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs est au bureau de l'EPORA de Saint Etienne (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes).

Monsieur Christophe MASAT, Adjoint à l'urbanisme, présente également la collaboration possible avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement). Un rendez-vous avec le CAUE est prévu le Jeudi 10 Juillet 2014 à 9 h 00.

Monsieur le Maire explique que l'EPF est en capacité de financer l'étude de pertinence du projet. En fin d'étude, il est possible de revendre à un bailleur social.

Madame Alix LARCHEY rend compte d'une réunion avec le jardin et de l'éventualité à intégrer la maison BRUNOS. Une piste autre que le logement social pourrait être l'accès au jardin ; le financement à rechercher est différent.

Monsieur le Maire propose de présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du centre du village lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal et suggère également d'accueillir l'EPF.

Suite à toutes ces réflexions, une réunion de la commission des finances aura lieu le Lundi 07 Juillet 2014 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes.

2. Validation de l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et règlement :

Votants : 15

L'élue responsable du Comité de Pilotage des Rythmes Scolaires présente la version définitive de la semaine scolaire incluant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et présente les documents qui seront remis aux familles dès la semaine prochaine pour inscrire leurs enfants aux TAP ainsi qu'aux autres services périscolaires communaux (cantine et garderie), donne lecture du règlement et détaille les activités proposées qui auront lieu dans les locaux communaux, notamment dans la salle des fêtes.

Mesdames Aurélie FAVRE, Christelle FABRE GUEUDAR et Nadège MICHOUUD sont chargées de revoir la convention avec la Branguarelle pour l'utilisation du local de la bibliothèque (taux d'occupation, temps d'accueil des classes, personnel mis à disposition, entretien...).

Les TAP seront gratuits. La commune prendra à sa charge le coût de l'intervenante pour l'activité musique d'un montant de 350 € par an. Il est rappelé qu'une somme de 2 000 € a été allouée aux TAP pour les activités extérieures, le matériel et les employés dont les horaires hebdomadaires sont modifiés.

Monsieur le Maire soumet au vote le planning hebdomadaire des TAP pour la rentrée scolaire de septembre 2014, assorti des propositions d'activité pour l'année 2014/2015, ainsi que le règlement du service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le règlement du service des TAP tel que présenté.
- Décide de la gratuité des TAP pour cette année scolaire 2014/2015.

3. Modification des règlements de la cantine et de la garderie périscolaire :

Votants : 15

Monsieur le Maire précise que la nouvelle organisation des TAP entraîne des modifications dans le fonctionnement des autres services et qu'il convient de procéder à des adaptations dans les règlements de cantine et du périscolaire. Il donne ainsi lecture des nouveaux règlements.

Des modifications sont apportées quant au mode de réservation des repas par les parents : les inscriptions s'effectueront par l'intermédiaire d'un formulaire d'inscription qui sera à transmettre par mail à l'adresse periscolbrangues@gmail.com ou par écrit à la mairie.

En cas d'absence, les parents devront prévenir l'agent référent au 06 88 50 89 99.

De plus, l'indication des tarifs sera supprimée sur les deux règlements.

Le maire soumet au vote les deux règlements modifiés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte les modifications du règlement de la cantine
- Accepte les modifications du règlement de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle le tarif de la cantine fixé à 4,20 € le repas.

Il signale, que suite à des hausses successives des prix des matières premières, le prestataire de service chargé de la livraison des repas de la cantine scolaire a fait parvenir un courrier en mairie informant d'une augmentation de leurs tarifs de 2 % à compter du 01^{er} Septembre 2014.

Il précise que le coût du repas pour la commune passe de 3,18 € à 3,24 € HT, soit 3,35 € à 3,42 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 12 voix POUR de :

- Fixer le prix du repas de la cantine scolaire à 4,25 € à compter du 01^{er} Septembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la garderie périscolaire fixés à 1,60 € pour 1 heure de garderie périscolaire du matin et 2,10 € pour 1 heure 30 de garderie périscolaire du soir.

Compte tenu de la modification d'horaires scolaires et du temps de garderie périscolaire, notamment pour le mercredi matin, il est suggéré de faire payer la garderie périscolaire à la demi-heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 2 ABSTENTIONS et 13 voix POUR de :

- Fixer le prix de la demi-heure de garderie périscolaire à 0,80 € à compter du 01^{er} Septembre 2014.

4. Acquisition d'un véhicule « Ludobus » et d'une remorque porte-chapiteaux :

Votants : 15

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la nouvelle organisation des TAP prévoit un temps ludique, au travers d'un « ludobus », camionnette à transformer pour y déposer des jeux. Il est donc nécessaire d'acquérir le véhicule en question. Il présente au Conseil Municipal la proposition de son entreprise Etablissements LOUVET, d'un véhicule RENAULT MASTER dont il détaille les caractéristiques et ce pour un montant total de 833,33 € HT, soit 1 000 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'acquérir auprès des Etablissements LOUVET, un véhicule dédié à l'activité « Ludobus » des futurs TAP dès la rentrée de septembre 2014 pour un montant s'élevant à 833,33 € HT, soit 1 000 € TTC.
- De charger le Maire de procéder aux démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Monsieur le Maire expose par ailleurs que le déplacement du lieu de stockage du matériel communal, dans le nouveau local excentré du cœur du village, rend nécessaire un véhicule permettant de transporter le matériel. Il propose au Conseil Municipal d'acquérir une remorque auprès des Etablissements LOUVET, qui a été conçue sur mesure, spécialement pour les besoins de la commune en transport des chapiteaux pour un montant total de 1 250 € HT, soit 1 500 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'acquérir auprès des Etablissements LOUVET, une remorque dédiée au transport des chapiteaux et plus généralement du matériel communal événementiel pour un montant s'élevant à 1 250 € HT, soit 1 500 € TTC.
- De charger le Maire de procéder aux démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

5. Acceptation d'un don des Etablissements LOUVET :

Votants : 15

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 / L.3211-2 / L.4221-5, et de la délégation du Conseil Municipal accordée au maire par délibération en date du 3 avril 2014 et notamment son article 9° :

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

Il informe que les Etablissements LOUVET souhaitent effectuer un don de 1 000 euros à la commune qui ne serait grevé ni de conditions ni de charges.

Afin de garantir le libre arbitre du conseil municipal, il soumet cette proposition au conseil municipal, en s'abstenant de prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 1 ABSTENTION et 14 voix POUR :

- D'accepter le don de 1 000 € des Etablissements LOUVET.

6. Terrain DURAND-COUDURIER en vente :

La famille DURAND-COUDURIER a fait parvenir un courrier en mairie concernant le terrain leur appartenant situé en emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Dans le cadre d'une possibilité de préemption future par la commune, un courrier sera envoyé au service des domaines afin d'avoir une estimation du coût de la parcelle. Un contact sera ensuite pris avec les propriétaires pour en discuter.

7. Réunion de la commission urbanisme :

Une réunion de la commission urbanisme aura lieu le Mercredi 02 Juillet 2014 à 17 h 30 tout d'abord avec le maître d'œuvre chargé d'élaborer le projet de la future épicerie afin de le présenter aux membres de la commission. Puis la réunion se poursuivra par la présentation des permanences tenues par Christophe MASAT, Adjoint à l'urbanisme, l'instruction des dossiers d'urbanisme, les chantiers en cours, une information sur les contentieux et les dossiers concernant la fondation du patrimoine.

Monsieur le Maire propose de travailler plus particulièrement en commission pour pouvoir par la suite faire des propositions plus concrètes.

Questions diverses :

*** Modification des plannings hebdomadaires de Lyliane FORNIELES et Martine RESSICAUD**

Monsieur le Maire signale que les contrats de travail de Lyliane FORNIELES, ATSEM et de Martine RESSICAUD, Adjoint d'Animation 2^{ème} classe seront revus.

A compter du 01^{er} Septembre 2014, Martine RESSICAUD s'occupera de la cantine et du périscolaire ainsi que du ménage y afférent. Lyliane FORNIELES aura la charge de ses heures d'ATSEM, du ménage de la classe des petits, d'une heure de cantine pendant le temps de midi et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) des petits.

Le ménage n'étant plus assuré par les agents communaux en poste, il sera nécessaire de recruter une personne supplémentaire, ou de faire intervenir un prestataire de services, ou bien faire appel à un prestataire en micro-entreprise.

Dans un premier temps, il est suggéré de déposer une petite annonce auprès des commerces du village, notamment la boulangerie PEYSSON.

*** Création d'une mini-fourrière municipale**

Jusqu'à présent, une convention était signée entre la commune et la Société Protectrice des Animaux (SPA) moyennant une cotisation, pour l'enlèvement des animaux. La convention de la SPA ne prenant plus en charge la capture des animaux, il est souhaitable de disposer d'un endroit de transit pour les chiens divaguant et dont on ne peut identifier le propriétaire.

Il existe une possibilité de faire un chenil près du local de la chasse. Il est convenu que la commune achète les matériaux et que la société de chasse construise le parc.

Suite à la construction du chenil, un règlement et une régie seront mis en place pour le bon fonctionnement de cette mini-fourrière municipale.

*** Signalisation de sécurité routière**

Suite à la problématique de la RD 60 accidentogène, il est envisagé de faire installer des panneaux de signalisation routière visant à mesurer et analyser les vitesses. Ces panneaux de signalisation routière pourraient être déplacés dans diverses rues de la commune.

Il est également signalé que la circulation est importante dans la rue du Bourg et que les véhicules roulent à vive allure.

Le maire propose que la commission sécurité se penche sur ces problématiques de sécurité routière lorsque le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) sera terminé.

* Présentation de la maison des pratiques musicales

La maison des pratiques musicales du Pays des Couleurs est une association qui dispense des cours de différents instruments à tout âge, à partir de 6 ans.

Signatures :

Didier LOUVET, Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Alix LARCHEY, Nadège MICHOUUD, Sylvain GRANGER, Geneviève TRICHON, Catherine PIVOT, Eléonore CHARREL, Aurélie FAVRE, Robert PYOT, Christelle FABRE GUEUDAR